Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2026-09

26 octobre 2026

Convocation du 20 octobre 2026

Membres présents :
Mmes Nathalie BALZA, Delphine LUTUN, Anne-Charlotte BOUILLIEZ, Emilie OZEEL, Ludivine PLANCKEEL
MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Laurent BALZA, Bernard VERHAEGHE, Alexandre DECODTS, Emmanuel MONKERHEY

Membres ayant donné pouvoir :
Mme Sabrina BAUDHUIN donne pouvoir à Ludivine PLANCKEEL
Mme Diane GRUNENWALD donne pouvoir à Nathalie BALZA
M Mathieu BARDOUX donne pouvoir à Delphine LUTUN
M Cedric WYART donne pouvoir à Laurent BALZA

Vérification du quorum :
M. le Maire vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint.
M. le Maire rappelle qu'en cas d'absence, les conseillers municipaux ont la possibilité d'envoyer leur pouvoir par mail. Un pouvoir maximum par personne.

Secrétaire de séance :
M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Alexandre DECODTS lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

Validation du compte-rendu du conseil précédent :
Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte-rendu effectué par la secrétaire de séance du 02 Octobre 2026, Nathalie BALZA. Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité des membres présents
Puis M. le Maire, qui préside la séance, passe à l'ordre du jour.

- Orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

M Le Maire présente au conseil municipal le projet de révision du plan local d'urbanisme et plus particulièrement les grandes orientations d'aménagement et de développement durable, ainsi que le calendrier de la révision du PLUI-H qui définit le projet a l'horizon 2045. Ce dernier devra être abrogé par le conseil communautaire au plus tard en Juin 2028.

Il rappelle que la révision générale du PLUI-H a été prescrite par délibération du conseil communautaire du 17 septembre 2024.

Les orientations générales du PADD s'articulent autour des axes suivants

Axe 1 : Préserver les ressources qui fondent l'identité et la résilience du territoire

Axe 2 : Garantir un cadre de vie de qualité et de bonnes conditions d'accueil

Axe 3 : Soutenir une économie local dynamique et ancrée dans le territoire, vecteur d'attractivité

A défaut d'observations particulières, M Le Maire rappelle que cette présentation n'est pas soumise au vote, que seule la délibération a pour objectif de prendre acte.

Le conseil municipal a donc pris acte des orientations générales du PADD

- Pacte de Gouvernance

M Le Maire présente au conseil municipal le projet de pacte de gouvernance de la communauté d'agglomération Cœur de Flandre élaboré à la suite de la décision du conseil communautaire du 21 avril 2026.

Ce document a pour objectif de renforcer le dialogue et la coordination entre les communes et l'intercommunalité et d'associer les maires au fonctionnement de l'EPCI.

Conformément à l'article L5211-11-2 du code général des collectivités, le projet de pacte de gouvernance est soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet.

- Décisions Modificatives

M. Le Maire informe le conseil municipal que l'article 198 de la loi finance 2026, a créé « une reconnaissance des attributions exercées par le maire au nom de l'Etat », Cette reconnaissance prend la forme d'un versement annuel de l'Etat d'un montant de 554€ à la collectivité pour qu'elle soit ensuite reversée à M. le Maire.

Il convient d'inscrire au budget communal en recettes au compte 74888 la somme de 554€

En dépenses au compte 65311 la somme de 500€ et au compte 65314 la somme de 54€

- Modifications des commissions et des délégations

Suite au décès de M Benoit DECLERCQ le conseil municipal procède à la modification de la composition des commissions et les désignations suivantes sont proposés:

Urbanisme: Thierry DEHONDT-BEDAGUE
Finances: Emilie OZEEL
CCID: Alexandre DECODTS
Commission église: Emmanuel MONKERHEY
Travaux: Nathalie BALZA
TEF: Thierry DEHONDT-BEDAGUE
Armées: Delphine LUTUN
CNAS: Ludivine PLANCKEEL

- Organisation des vœux à la population

M Le Maire informe que les vœux à la population se dérouleront le dimanche 20 décembre à 10h Salle Paul Hazard. Ludivine Planckeel se charge de piloter l'organisation de la réception.

Il demande également l'avis au conseil municipal pour l'attribution d'une carte cadeaux pour les fêtes de fin d'années aux employés communaux.

Après consultation des membres présents chaque employé se verra attribuer une carte Illicado d'une valeur de 100€.

- Point d'avancement des dossiers en cours

Auberge de la Peene : Nathalie Balza, Thierry Dehondt-Bedague et Emmanuel Monkerhey ont rencontré une commerciale de chez IAD Pro pour la mise en vente de l'auberge afin de pouvoir élargir la vente sur un plus grand secteur.

Église : Compte tenu des contraintes budgétaires de la commune, M le Maire décide de mettre fin au projet et de procéder à la clôture du marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'architecte Madame T'KINT.

Climatiseurs : Alexandre Decodts a réactualisé le devis auprès du magasin Boulanger pour les climatiseurs mobiles. Le conseil souhaite obtenir un deuxième devis, auprès du magasin Darty.

Mobiliers école : Emilie Ozeel fait part de deux devis pour le changement de 30 tables et 60 chaises à l'école. Ont été solliciter les entreprises COMAT & VALCO pour un montant de 9 200€ et CYRANO MAJUSCULES pour un montant de 10 953€.

Elle précise également qu'un dossier de subvention (AIL) a été déposé par l'amicale du RPI auprès du département.

Goûter de Noël des enfants: Aura lieu le 18 décembre à Buysscheure. Un spectacle financé par l'amicale du RPI sera proposé aux enfants. Ludivine Planckeel se charge en lien avec les autres communes, pour l'achat et la préparation des friandises offertes aux enfants ce jour-là.

Gazette 2027: Comme les années précédentes la gazette sera imprimée chez Nord'Imprim.

Ludivine PLANCKEEL, Anne Charlotte Bouilliez, Delphine Lutun se propose à la rédaction et à la mise en page.

Le conseil fait la proposition de mettre en couverture la photo du nouveau conseil municipal et ainsi que celle du conseil des jeunes élus aux dernières élections.

Épareuse : Le conseil municipal ne souhaite pas retenir l'offre pour l'achat d'une nouvelle épareuse auprès des établissements Bayard à Moule. Le garage Au Nouveau Cygne a été sollicité pour un devis de remise en état de la machine actuelle.

- Questions Diverses

Noréade va effectuer une étude sur la recherche en plomb dans l'eau.

Noreade va procéder aux changements d'un tronçon de la canalisation d'eau "Rue Haecke Straete" à partir de la mi-novembre pour une durée d'un mois.

La DDTM fait part d'une demande d'autorisation environnementale concernant le plan de gestion des voies d'eau et des berges du marais audomarois sur les communes concernées.

M Le Maire fait lecture d'un courrier reçu par Mme Ingrid CHARLES pour l'avancement de grade. Le conseil est favorable à l'unanimité

La commémoration du 11 novembre, dépôt de gerbe à 10h30 à Ochtezeele et 10h45 à Noordpeene.

Le déplacement du transformateur derrière la salle De Backer et une partie enfouissement de la ligne sont à l'étude avec l'aide et le soutien du Territoire Flandre Énergie. Les travaux seront fiscalisés

M Le Maire informe que la maison 258 rue de la mairie est vendue .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance fut levée à 22h11.

Thierry DEHONDT-BEDAGUE	Nathalie BALZA	Alexandre DECODTS	Laurent BALZA
Bernard VERHAEGHE	Ludivine PLANCKEEL	Emilie OZEEL	Delphine LUTUN
Anne-Charlotte BOUILLIEZ	Emmanuel MONKERHEY		